

PROCES-VERBAL
SUR LE RESULTAT DE LA CONSULTATION ECRITE
RELATIVE A L’AFFECTATION A DONNER AU PRODUIT DE LA
LOCATION DE LA CHASSE

Par délibération en date du 27 mars 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Bischoffsheim a décidé de procéder à la consultation écrite des propriétaires fonciers sur l’affectation du produit de fermage des baux de chasse pour la période 2024-2033.

Le résultat de la consultation écrite s’établit comme suit :

- | | | |
|--|---|----------|
| a) nombre de propriétaires du ban communal consultés | : | 761 |
| b) nombre de propriétaires exprimés | : | 532 |
| c) superficie totale des terrains inclus dans le périmètre de chasse | : | 85082,08 |
| d) nombre de propriétaires ayant opté pour l’abandon du produit du fermage au profit de la commune | : | 511 |
| e) contenance totale de l’ensemble des terres appartenant au propriétaires visés au d) | : | 71943,24 |

Par conséquent, se sont prononcés pour l’abandon du produit de la location de la chasse à la Commune :

511 propriétaires, possédant au total 719 ha 43 a 24 ca

ATTENDU que :

Le décompte fait apparaître que plus de deux tiers des propriétaires représentant plus de deux tiers de la superficie de la chasse communale se sont prononcés pour l’abandon du produit de la location à la commune,

il est donc convenu que le produit de la location de la chasse est cédé à la Commune.

Fait à Bischoffsheim,
le 29 août 2023

Le Maire,
Claude LUTZ

